

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

Le Conseil Général et les collectivités locales

Le Ministère chargé du logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.

Permanences près de chez vous :

- ARES
- BAZAS
- BLAYE
- CADILLAC
- CASTELNAU
- CASTILLON
- COUTRAS
- CREON
- LA REOLE
- LA TESTE
- LESPARRÉ
- LIBOURNE
- PODENSAC
- SALES
- ST ANDRÉ DE CUBZAC
- ST CIERS s/GIRONDE
- Ste FOY LA GRANDE
- TOULÉNNE

Contactez-nous au **05 57 10 09 10**  
pour connaître les dates et les horaires...



**INFORMATIONS GRATUITES**

# ADIL 33

Agence Départementale d'Information  
sur le Logement de la Gironde

105, avenue Emile Counord  
33300 BORDEAUX

**05 57 10 09 10**

Fax 05 56 69 12 24

[adil33@wanadoo.fr](mailto:adil33@wanadoo.fr)

[www.adil33.org](http://www.adil33.org)

Tramway ligne C - arrêt Emile Counord

### Heures d'ouverture

Lundi	9 h à 12 h
Mardi	} 14 h à 17 h
Mercredi	
Vendredi	
Jeu	12 h à 17 h

← PERMANENCES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

**FRAPPEZ**

**À LA BONNE PORTE**



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



**Les financements**  
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier,  
plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...  
Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».



**Les contrats**  
contrat de vente,  
contrat de construction,  
contrat d'entreprise,  
contrat de maîtrise d'œuvre,  
contrat de prêt...



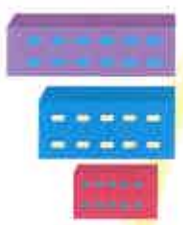
**Les relations avec les professionnels**  
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



**Les assurances**  
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.  
**Les garanties**  
hypothèque, caution...



**La fiscalité**  
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



**La copropriété**  
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



**La location**  
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



**La réglementation sur la qualité de l'habitat** : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



**Les offres de logements et terrains disponibles**, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.



L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

**VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL  
Tél : 08 20 16 75 00  
0,12 € la minute au 1.10.2012  
Internet : [www.anil.org](http://www.anil.org)

**L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département**

